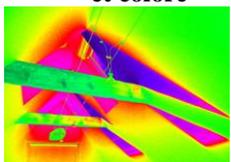
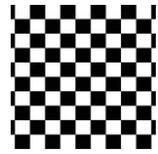


	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
 <p>HORAIRE DES COURS</p> <p>7 h 45 - Arrivée des élèves 8 h - Début des cours 10 h à 10 h 20 - Récréation 11 h 20 - Dîner</p> <p>12 h 30 - Arrivée des élèves 12 h 45 - Début des cours 13 h 45 à 14 h 05 - Récréation 15 h 05 - Fin des cours</p> <hr/> <p>HORAIRE DU SECRÉTARIAT</p> <p>7 h 45 À 11 h 30 12 h 45 À 16 h</p>	29 août	30 août 	31 août	1 jour 1 Entrée progressive maternelle : Groupe A	2 jour 2 Entrée progressive maternelle : Groupe B
	5 Fête du travail CONGÉ	6 jour 3 Entrée progressive maternelle : Groupe A	7 jour 4 Entrée progressive maternelle : Groupe B	8 jour 5 Maternelle : Début de l'horaire régulier groupes A et B	9 jour 6  École Joly : journée chapeau
<p>Bonne rentrée des classes !</p> 	12 jour 7 Assemblée générale de parents à 19 h au gymnase de l'école Roy	13 jour 8 	14 jour 9 École Roy : À 19 h Rencontre des parents du primaire 1 ^{re} -2 ^e et 3 ^e année	15 jour 10	16 jour 1  École Joly : journée fluo et coloré
	19 jour 2	20 jour 3 École Roy : À 19 h Rencontre des parents du préscolaire	21 jour 4 École Joly : À 18 h 30 Rencontre des parents 3 ^e et 4 ^e année À 19 h 15 5 ^e et 6 ^e année	22 jour 5	23 jour 6  École Joly : journée noir et blanc
	26 jour 7	27 jour 8	28 jour 9	29 jour 10	30 jour 1 École Joly : journée en mou

Visitez régulièrement le site Internet de l'école, plusieurs documents y sont déposés au courant de l'année.
 École Roy : <https://roy.csskamloup.gouv.qc.ca>
 École Joly : <https://joly.csskamloup.gouv.qc.ca>

Message de l'infirmier

Bonjour chères familles,

Il me fait plaisir d'être à nouveau parmi vous comme infirmier scolaire en cette rentrée particulière !

Ma priorité est la santé de vos jeunes. S'il présente des particularités de santé nécessitant des soins à l'école, nous collaborerons. Tous les soins seront évalués avec vous, donc ne soyez pas surpris que je vous appelle pour en discuter. Il importe de ne pas oublier que vous êtes les premiers intervenants en tant que parents si votre enfant nécessite des soins ou de la médication à l'école.

Pour la médication, un petit rappel de sécurité, les enfants ne doivent pas avoir de médication dans leur boîte à lunch ou leur sac à dos.

Pour les collations à l'école, il faut privilégier les légumes, les fruits et les produits laitiers. Pour la sécurité des enfants allergiques, les recommandations sont de ne pas partager les collations entre eux.



Poux ! Poux ! Poux ! Encore ?! Il faut surveiller la tête de vos enfants tout au long de l'année. Ces petits parasites ne demeurent pas seulement une préoccupation au début de l'année scolaire, mais pour toute l'année scolaire.

Faites-le rappel à vos enfants sur les précautions de base ! Ceci vous évitera probablement bien des préoccupations. Le lavage des mains est notre principal allié pour combattre la transmission des maladies. Encouragez vos jeunes à tousser et éternuer dans son coude afin de limiter la propagation des maladies !

Durant l'année, divers ateliers de promotion et prévention des saines habitudes de vie seront présentés aux élèves. Restez à l'affût des lettres informatives envoyées à votre domicile et ne vous gênez surtout pas de faire un retour sur les sujets abordés. Votre soutien est primordial pour appliquer les bonnes pratiques proposées.



Pour tout questionnement, vous pouvez me rejoindre au CLSC au numéro 418-867-2642 poste 67121.

Mathieu Rodrigue,
Infirmier clinicien en santé scolaire, niveau primaire



SÉCURITÉ SÉCURITÉ SÉCURITÉ SÉCURITÉ SÉCURITÉ



- Nos écoles Roy et Joly sont au cœur du centre-ville de Rivière-du-Loup et à des intersections très achalandées. Ainsi donc, il n'est pas autorisé pour nos élèves de venir à l'école en vélo !
- Il est important de respecter les heures de surveillance sur les terrains, donc les élèves doivent arriver seulement lorsque l'école assure cette présence.
- À Joly, il est primordial de rouler à très basse vitesse dans le stationnement de l'école.

Merci de nous aider à prendre soin de nos élèves... vos enfants !

La direction

ACCIDENTS ET ASSURANCES

Le centre de services scolaire possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents dont elle est responsable. Pour que l'assureur du centre de services scolaire indemnise un élève ou un parent à la suite d'une blessure, il faudra démontrer la faute d'un employé du centre de services scolaire ou la défectuosité d'un immeuble ou d'un équipement. En conséquence, la majorité des accidents survenant à nos élèves ne sont pas couverts par cette police.

Aussi, le centre de services scolaire suggère aux parents qui désirent être couverts de contracter une assurance qui offrira une protection en cas d'accident. Ces protections sont habituellement disponibles auprès de votre assureur ou auprès de votre institution financière pour un frais annuel minime.

Recours

En cas de réclamation suite à la faute d'un employé du centre de services scolaire ou la défectuosité d'un immeuble ou d'un équipement, le plaignant peut s'adresser au centre de services scolaire via le [processus de traitement des plaintes](#) en vigueur.

Mot de la direction

Chers parents,

C'est avec hâte et enthousiasme que nous attendons vos enfants afin de débiter notre année scolaire 2022-2023 !

Je profite de l'occasion pour vous présenter notre nouvelle directrice adjointe, Mme Anne Chénard. Cette dernière a plusieurs années d'expérience et prend la suite des dossiers de M. Étienne Michaud, ce dernier ayant été affecté comme directeur dans d'autres écoles. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Chénard dans nos deux belles écoles Roy et Joly. Soyez assurés de l'engagement de toute l'équipe Roy-Joly à soutenir et accompagner vos enfants dans leur réussite scolaire !

Merci de placer à votre agenda notre assemblée générale de parents du 12 septembre à 19 h du côté de l'école Roy. Vous recevrez sous peu l'invitation de la part de votre présidente du conseil d'établissement, Mme Cindy Simard.

Au plaisir de vous rencontrer !

Chantal Dubé
Directrice

Annie Chénard
Directrice adjointe

